

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE  
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 13 novembre 2018

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 13e jour de novembre 2018 et à laquelle sont présents :

**Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette**

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est dix-neuf heures trente-cinq.

Huis-clos de dix-neuf heures à dix-neuf trente-cinq heures.

**18-11-01 Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

**18-11-02 Adoption du procès-verbal;**

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 15 octobre 2018, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté.

**18-11-03 Adoption des comptes et salaires du mois d'octobre 2018 :**

Il est proposé par Roger Phillips et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes d'octobre 2018 déjà payées au montant de 8490.78\$ et les comptes à payés au montant de 20085.71\$ vérifié par le maire Bruno Boyer et le conseiller André Gauthier ainsi que les prélèvements au montant de 4922.53\$ et les salaires nets au montant de 8839.03\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 13 novembre 2018

---

Secrétaire-Trésorière

**Période de question**

**Madame Rita Boyer et Daniel Major demande des explications de la lettre quelle a reçu sur le trottoir en face de chez elle. (Le Maire lui explique et lui mentionne que le trottoir sera refait durant l'été 2019)**

**Monsieur Pierre Phillips demande des questions concernant la station de pompage (Le Maire lui dit que ce point est déjà à l'ordre du jour et qu'il pourrait poser ces questions rendu a se point.)**

**Discussion sécurité incendie :**

**Monsieur Jean-Luc Paquette et Madame Claudette Lachance ne sont pas venue et il voulait parler d'un renouvellement pour**

**l'entente incendie donc la Directrice Générale l'explique du mieux qu'elle peut. Plusieurs questions et interrogations sont soulevées donc un courriel sera envoyé à madame Lachance et au CUAUT pour bien comprendre. Un retour sera fait à l'assemblée de décembre 2018.**

**18-11-04 Stationnement cour de garage municipal :**

Deux demandes de stationnement ont été demandées pour la saison hivernale.  
La première de Monsieur Leduc.  
Il demande de stationner sa remorque pour l'hiver.  
La deuxième de Transport Beulé  
Monsieur Arnel Beulé demande de stationner son niveleur prêt du garage et de la brancher pour l'hiver.

Il est proposé par André Gauthier et résolu à l'unanimité de refuser la demande de monsieur Leduc et d'autoriser Transport Beulé à stationner et brancher la niveleuse pour l'hiver sans frais mais de lui mentionner que c'est un service donnant donnant.

**18-11-05 Location génératrice:**

**Considérant que** la Ville de Belleterre a besoin d'une génératrice pour la station de pompage;

**Considérant que** s'il manque d'électricité nous ne pouvons plus fournir d'eau à nos citoyens;

**Considérant que** par mesure de sécurité incendie nous devons toujours avoir de l'eau disponible;

**Considérant qu'avec** une génératrice nous serions en sécurité;

**Considérant que** faire l'achat d'une génératrice est beaucoup trop dispendieux et que nous ne savons pas si nous pourrions l'utiliser dans la nouvelle usine de traitement;

Il est proposé par Nathalie Savard et résolu à l'unanimité de faire la location de la génératrice 50 KW de l'usine Commonwealth Plywood jusqu'au printemps au montant de 1350.00\$/ mois, de la remettre en opération à nos frais ainsi que de payer les frais d'exploitation.

**18-11-06 Demande monsieur Gilles Breault:**

Monsieur Gilles demande s'il peut avoir les vieux blocs de ciments qui sont derrière du garage depuis longtemps.

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de lui donner les blocs de ciments.

**18-11-07 Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux :**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

pour prévoir, dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles « *d'après-mandat* » ;

**ATTENDU QUE** ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018 ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 11 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 11 septembre 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 12 septembre 2018;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 12 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Breton et résolu que le règlement suivant soit adopté :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent règlement a pour objet de modifier le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, de prévoir des règles « *d'après-mandat* ». Le règlement 2018-131 abroge et remplace le règlement # 2016-121 et tous autres règlements portant le même objet.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Belleterre, joint en annexe A est adopté.

#### **Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général sur le formulaire prévu à cet effet en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général |secrétaire-trésorier|.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### **Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

18-11-08

#### **Adoption de la politique Alcool et drogue sur les lieux de travail :**

Il est proposé par Roger Phillips accepté à l'unanimité d'adopter la politique Alcool et drogue présenté par la directrice générale.

**18-11-09 Employé de patinoire et déneigement commerce fin de semaine :**

Il est proposé par André Gauthier et accepté à l'unanimité d'engager monsieur Roger Charbonneau pour la patinoire au salaire de 12\$ l'heure pour 40 heures par semaine. Celui-ci commencera en décembre et c'est la Directrice Générale qui jugera selon la température quand il commencera.

Pour l'employé de fin de semaine, une annonce sera faite dans le jaseur et sur Facebook pour trouver la bonne personne.

**18-11-10 Dossier nouvelle Piscine municipale :**

**CONSIDÉRANT** la transmission du rapport préliminaire « Développement d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue » lors de la séance du conseil de la MRC, le 17 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT que** dans ledit rapport, divers scénarios financiers ont été présentés pour donner un aperçu sur les investissements et les dépenses annuelles reliées à ce projet;

**CONSIDÉRANT que** le rapport (pages 10 à 12) présente 3 options : 1 – la piscine est gérée par une municipalité, 2 – la piscine est gérée par une coopérative formée des utilisateurs, 3 – la piscine est gérée par une régie intermunicipale (exemple : pompiers);

**CONSIDÉRANT qu'**avant de poursuivre, le conseil de la MRC de Témiscamingue souhaite obtenir une position officielle de chacune des municipalités (hormis la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming, qui ont déjà une piscine municipale dans leur secteur) quant à leur intérêt à s'impliquer dans la construction d'une nouvelle infrastructure aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Belleterre engage présentement beaucoup de dépense relier aux futures usines de traitements de l'eau potable et d'eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'**avec un petit budget d'environ 500 000 par année et une population d'environ 296 personnes nous n'avons pas les moyens de payer une aussi grosse infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a déjà plusieurs gros bâtiments comme l'église, le bâtiment municipal à entretenir et que nous ne savons toujours pas ce qu'il va arriver avec l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité a déjà un édifice sportif qui a besoin d'aide financièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Belleterre n'est pas contre le projet d'une piscine municipale mais quelle est dans l'incapacité de payer;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Nathalie Savard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**Que** le conseil de la Ville de Belleterre ne désire pas s'impliquer dans ce projet et ne désire pas contribuer pour la construction et la réalisation du projet de la piscine municipale.

**18-11-11 Fête de Noël pour les enfants :**

Il est proposé par Nathalie Savard et résolu à l'unanimité de faire la fête de Noël Dimanche le 16 décembre 2018 et d'offrir aux enfants qui auront été inscrit par leur parents un cadeau d'une valeur de 30.00\$ maximum.

**Discussion sur le souper de Noël**

**18-11-12 Pré-Liste vente pour taxes :**

Il est proposé par Cécile Pichette et résolu à l'unanimité d'accepter la pré-liste présenté pour envoi de lettre pour la vente pour taxes.

**18-11-13 Avis de motion Budget :**

Je, Diane Lefebvre, conseillère au poste no 1 donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'adoption du budget no. 2018-132 et fixant le taux des taxes sur l'évaluation foncière générale et le tarif pour les services de l'eau, des vidanges et des égouts pour l'année 2019.

**18-11-13 Adoption du projet de règlement # 2018-132 pour le budget**

Il est proposé par Guylaine Breton et résolu à l'unanimité d'accepter le projet de règlement sur le budget 2019.

**Discussion sur la date de la rencontre pour la finalisation du budget 2019 (14 novembre 2018 à 14h00)**

**18-11-14 Vœux de Noël CKVM, Journal le Reflet et TV Témis :**

Il est proposé par Roger Phillips et résolu à l'unanimité d'accepter de faire des vœux de Noël a la radio ckvm et dans le journal le Reflet. Pour TV Témis des informations seront demander et un retour au prochain conseil sera fait.

**Discussion sur l'invitation au GAMME du 24 novembre 2018**

**18-11-15 Commandite panier de Noël :**

Il est proposé par André Gauthier et résolu à l'unanimité de donner un montant de 300.00\$ pour les paniers de Noël cette année.

**18-11-16 Pro-Maire de décembre à Juin :**

Il est proposé par Nathalie Savard et résolu à l'unanimité de nommer Madame Guylaine Breton comme Pro-Mairesse pour les 6 prochain mois.

**Discussion sur le projet de l'école (nous n'avons plus aucune nouvelle du promoteur de ce projet et selon l'agente d'immeuble tant que se n'est pas passé chez le notaire le dossier est confidentiel)**

**Période de question**

**Aucune question**

**18-11-17 Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures vingt lorsque les délibérations prennent fin.

---

Maire

---

Secrétaire-Trésorière  
Directrice-générale